

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction
des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 28 Avril 2009

Etaient présents:

Mme Darnel, MM. Bocquet, Boussemart, Dissaux, Grimonprez, Houssin, Lefebvre,
Mequignon, Plancke, Schepman, Waymel,

Etaient excusés:

MM. Andries, Beauchamp, Bezirard, Cacheux, Deroo, Douez, Lefait, Leroy, Parent,
Vandevoorde,

Vu le rapport : 18-09

DECIDE :

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de réfection des couloirs des filtres et décanteurs de l'usine d'Aire sur la Lys à la société DESCAMPS de Saint Pol sur Ternoise pour un montant de 11.720,80 € TTC.
- d'imputer les sommes correspondantes sur le crédit inscrit au compte 23153 du budget du Syndicat.
- d'autoriser la signature par son président de tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.



VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le 29 AVR. 2009

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

OBJET : Maîtrise d'œuvre de l'opération de réfection des couloirs des filtres de l'usine d'Aire sur la Lys

Par délibération en date du 11 décembre 2008, le Comité Syndical a décidé le lancement des travaux de réfection des couloirs des filtres de l'usine d'Aire sur la Lys.

Le budget global est évalué à 116.000 € H.T. dont 15.000 € pour la maîtrise d'œuvre et la mission SPS.

Après publication deux bureaux d'études ont été consultés et ont remis les propositions suivantes :

- ACOGEC à Lille : 29.600,00 € TTC
- DESCAMPS à Saint Pol sur Ternoise : 11.720,80 € TTC

Il est proposé de retenir la proposition de la société Descamps.

La mission devra être réalisée dans un délai de 11 semaines (phase Projet) et les travaux seront entrepris entre juillet et Octobre 2009.

* * *

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur :

- l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre des travaux de réfection des couloirs des filtres et décanteurs de l'usine d'Aire sur la Lys à la société DESCAMPS de pour un montant de 11.720,80 € TTC.
- l'imputation des sommes correspondantes sur le crédit inscrit au compte 23153 du budget du Syndicat.
- la signature par son président de tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Vu, le 22 AVR. 2009

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DISSAUX

